MAIRIE DE DANGERS
Département d'Eure-et-Loir
10 rue de la Mairie
28190 DANGERS
Tel. 0237229005 mairie.dangers@wanadoo.fr

ARRETE DU MAIRE N° 2020/24
Arrêté municipal portant réglementation de la circulation pour empiétement sur la chaussée

Le Maire de la Commune de DANGERS

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 20 octobre 2020 par l'entreprise ABS SOLUTIONS, ZAC ESPRIT 1 – BAT. 45 – PORTE 9 – 1 rue Albert Einstein – 18000 BOURGES ;

Considérant qu'en raison de fouilles pour création du réseau de la fibre optique à hauteur du 24 rue de la Mairie – 28190 DANGERS, il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours du chantier et sur son parcours ;

ARRETE :

Article 1er : A compter du 26 octobre 2020 et durant 120 jours, un empiétement sur chaussée sera effectué à hauteur du 24 rue de la Mairie - Dangers (28190) dans le cadre des travaux de fouille pour création du réseau fibre optique.

Article 2 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par l'entreprise ABS SOLUTIONS pendant la période des travaux.

Article 3 : Monsieur le Maire de la commune de Dangers, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Courville-sur-Eure et Monsieur le Directeur de l'entreprise ABS SOLUTIONS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dangers, le 23 octobre 2020

Le Maire,
André BELLAMY

MAIRIE DE DANGERS
Eure et Loir